

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-six février deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené, Patricia Simon,

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Warwick Wilkins, Florent Gignon, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 02

Absent(es) excusé(es) : Marianne Cantais, Sophie Laurent

Secrétaire de séance : Warwick Wilkins

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017.



DÉLIBÉRATION N°01/2018 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM-COM DE LONDINIÈRES

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Londinières.

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 février 2018

Considérant la prise en compte de la compétence obligatoire Gémapi au 1^{er} janvier 2018

+ aménagement d'un bassin ou une fraction de bassin hydrographique.

+ entretien et aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, lac plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau à ce canal ou ce plan d'eau.

+ la défense contre les inondations et contre la mer.

+ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Considérant que relève de l'intérêt communautaire les compétences exclues de la Gémapi telles que prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement et annoncées à l'article L 5214-1613° du code général des collectivités territoriales :

- La maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols.
- Animation, communication mise en œuvre et portage de programmes du grand cycle de l'eau.
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La communauté de communes de Londinières se réserve de déléguer les missions affectées à la compétence hors GEMAPI aux syndicats de bassins versants qui couvrent le territoire de la Communauté de Communes ou toute personne morale qui s'y substituerait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime émet un avis favorable à la modification des statuts de la Com-Com de Londinières comme décrit ci-dessus.



DÉLIBÉRATION N°02/2018 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Après présentation des rapports,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime

- Adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.



DÉLIBÉRATION N°03/2018 DURÉE D'AMORTISSEMENT – DISSIMULATION DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Suite à la demande de Madame la trésorière, il convient de choisir la durée d'amortissement de la subvention versée en 2016 concernant les travaux de réseau de télécommunication d'un montant de 7641€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'amortir la somme de 7641€ concernant les travaux de dissimulation de réseau de télécommunication sur une durée de 1an. Les crédits nécessaires seront ouverts sur le budget 2018.



DÉLIBÉRATION N°04/2018 Regroupement Pédagogique Concentré (R.P.C)

Monsieur le Maire rend compte des conclusions de la réunion tenue en mairie de Bures-en-Bray le mardi 16 janvier 2018 avec M. le Sous-Préfet, Mme l'inspectrice de l'Education Nationale, les élus de Bures-en-Bray, d'Osmoy-Saint-Valéry et de Mesnières-en-Bray, les délégués de parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande la poursuite des études concernant le projet de Regroupement Pédagogique Concentré (R.P.C) sur le site du groupe scolaire de Mesnières-en-Bray (élaboration d'un projet pédagogique).

Votants : 9

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 2

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2018



DÉLIBÉRATION N°05/2018 DEMANDE DE DON POUR LA FINALE DE CROOS DU PAYS DE BRAY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier envoyé par Madame Mancel Hélène (présidente du comité des fêtes de Bouelles), concernant une demande de trophées pour la finale des compétitions de cross édition 2017-2018 se déroulant le samedi 24 mars 2018 à Bouelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'offrir une coupe.



DÉLIBÉRATION N°06/2018 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (au nom de la DSIL 2018) - SÉCURISATION ROUTIÈRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible à l'Etat au nom de la DSIL 2018. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.



DÉLIBÉRATION N°07/2018 PROCÉDURE D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE-SECURISATION ROUTIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à lancer et suivre la procédure d'appel public à la concurrence, concernant les travaux de sécurisation routière. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.



DÉLIBÉRATION N°08/2018 SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT VAAST D'EQUIQUEVILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de verser une subvention de 50€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint Vaast d'Equiqueville, afin de l'aider financièrement à la participation de l'après-midi sportif dédié aux enfants.



DÉLIBÉRATION N°09/2018 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission d'appel d'offres doit être créée.
Suite à leurs candidatures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Warwick Wilkins	Pascal Carment
Charlyne Breton	Fabrice Bureau
Patricia Simon	Florent Gignon



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu suite au rendez-vous avec les représentants de Véolia
- Compte-rendu sur le compteur Linky suite au rendez-vous avec les représentants d'Enedis
- Eclairage public et enfouissement : demande de renseignements complémentaires, car les primes « Certificats Economie d'Energie (CEE) » attendues ne seront pas versées par le Pays de Bray
- Une discussion s'engage sur la déchèterie : « Où irons-nous au 1^{er} avril 2018 ? »
- Le devis Dujardin pour la saison 2018 est présenté et accepté.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.